Fédération française d'études et de sports sous-marins
Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique

V.1-2017

PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre
APNÉE ou PÊCHE au-delà de 6 mètres

DISPOSITIF 1 An

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet

Pratiquant de moins de 14 ans

CACI par tout médecin

Certificat médical rédigé au regard du modèle téléchargeable :
http://medical.ffessm.fr/

Pratiquant de 14 ans et plus

CACI par tout médecin

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission médicale et de prévention FFESSM
http://medical.ffessm.fr/

CAS PARTICULIERS

- **Obligation de faire appel à un Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport pour ;**
  - la **pratique du TRIMIX Hypoxyque**
  - la **COMPÉTITION en APNÉE eau libre**
- **Handisub®** : **Baptême** (sans licence) **< 2 mètres** : Obligation d'un CACI par Tout médecin.
  Toute autre pratique : Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport.
- **Surclassement sportif** : Tout médecin (modèles de certificat médical définis par discipline, par catégorie d'âge et type)
- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés)

RAPPEL

SANS LICENCE ni CACI

Baptêmes, Pass rando, PE12, Pack découverte, 1° étoile de mer, Pass apnéiste, Pass plongeur libre

LICENCE SANS CACI

La délivrance d'une licence n'ouvrant pas droit à la pratique sportive (Ex. : dirigeant associatif, accompagnateur…) n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.

Fédération française d'études et de sports sous-marins

Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique

V.1-2017

NAGE avec PALMES, NAGE en EAU VIVE, HOCKEY, TIR sur CIBLE APNÉE en piscine ou jusqu'à 6 mètres

DISPOSITIF 3 Ans

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence
- Questionnaire de santé les 2 saisons suivantes

CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE

X2 QUESTIONNAIRE

TOUS PRATIQUANTS

CACI par tout médecin

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission médicale et de prévention FFESSM : http://medical.ffessm.fr/

CAS PARTICULIERS

- **Surclassement sportif** : Tout médecin (modèles de certificat médical définis par discipline, par catégorie d'âge et type)
- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés)
- **Sportif inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau ou en Pôle** : Médecin du Sport (liste d'examens imposés)

RAPPEL

SANS LICENCE ni CACI

Baptêmes, Pass rando, PE12, Pack découverte, 1° étoile de mer, Pass apnéiste, Pass plongeur libre

LICENCE SANS CACI

La délivrance d'une licence n'ouvrant pas droit à la pratique sportive (Ex. : dirigeant associatif, accompagnateur…) n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.